



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 195 - NOVEMBRE 2013

SOMMAIRE

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2013182-0156 - Arrêté portant délégation de signature à Antoine HENNEBELLE, Flavien LAGRANGE, Cécile LEBLANC, Renaud LEMAIRE, Nicolas LESAGE, Christophe PAGNY, Laurent PERAZZOLI, Marine PHILEMONT- MONTOUT, Daniel ROUMANES, Denis BENESY, Michel BORDENAVE- BELLOCQ, David BRUGO, Anne BRUNELEAU, Claire CHOLLET, Céline DELUC, Marie- Claire DUTERTRE, Cyril GOUTALAND, Xavier LEMARCHAND, Vincent LETERRIER, Olivier MICHEL, Marie- Emmanuelle RAFFENEL, Geneviève REZOAGLI, Marie- José ROQUES, Yann- Erwan LE DIGARCHER, Fabrice T	1
Arrêté N °2013274-0017 - Arrêté portant délégation de signature à Christian TARER, Laurence ROZENBAUM, Nathalie HARY, Alexandre DEMANGEL, Thierry ANDRIAMANENTENA, Françoise ALIDOR, Isabelle RIVIERE, Samuel HIRSCH, Edith MATON, Nathalie SEGAS, Geneviève CLERMONT	5
Arrêté N °2013291-0013 - Arrêté portant délégation de signature à Anne BARRIERE, Catherine VILLY, Elisabeth ROSSIGNOL, Arlette SAPIELAK, Louis MARTIN, Danièle WALLIANG	9



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013182-0156

signé par
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

le 01 Juillet 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Antoine HENNEBELLE, Flavien
LAGRANGE, Cécile LEBLANC, Renaud
LEMAIRE, Nicolas LESAGE, Christophe
PAGNY, Laurent PERAZZOLI, Marine
PHILEMONT- MONTOUT, Daniel
ROUMANES, Denis BENESY, Michel
BORDENAVE- BELLOCQ, David BRUGO,
Anne BRUNELEAU, Claire CHOLLET,
Céline DELUC, Marie- Claire DUTERTRE,
Cyril GOUTALAND, Xavier
LEMARCHAND, Vincent LETERRIER,
Olivier MICHEL, Marie- Emmanuelle
RAFFENEL, Geneviève REZOAGLI, Marie-
José ROQUESSANT, Erwan LE
DUCARQUER, Fabrice T



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Sud Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses
M. Antoine HENNEBELLE M. Flavien LAGRANGE Mme Cécile LEBLANC M. Renaud LEMAIRE M. Nicolas LESAGE M. Christophe PAGNY M. Laurent PERAZZOLI Mme Marine PHILEMONT-MONTOUT M. Daniel ROUMANES	inspecteur	15 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses
M. Denis BENESY M. Michel BORDENAVE-BELLOCCQ M. David BRUGO Mme Anne BRUNELEAU Mme Claire CHOLLET Mme Céline DELUC Mme Marie-Claire DUTERTRE M. Cyril GOUTALAND M. Xavier LEMARCHAND M. Vincent LETERRIER M. Olivier MICHEL Mme Marie-Emmanuelle RAFFENEL Mme Geneviève REZOAGLI Mme Marie-José ROQUES	contrôleur	10 000 €
M. Yann-Erwan LE DIGARCHER M. Fabrice TONGA	agent	2 000 €

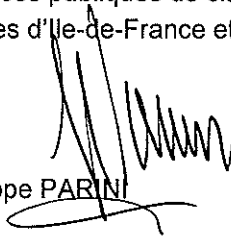
Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2013

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Philippe PARIN





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013274-0017

**signé par
Autres signataires**

le 01 Octobre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Christian TARER, Laurence ROZENBAUM,
Nathalie HARY, Alexandre DEMANGEL,
Thierry ANDRIAMANENTENA, Françoise
ALIDOR, Isabelle RIVIERE, Samuel
HIRSCH, Edith MATON, Nathalie SEGAS,
Geneviève CLERMONT



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
Service des Impôts des entreprises 13^{ème} MAISON
BLANCHE
101, rue de Tolbiac
75 630 PARIS CEDEX 13

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 13^{ème} MAISON BLANCHE.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian TARER, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 13 MAISON BLANCHE, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Laurence ROZENBAUM	contrôleur	10 000€	10 000€
Nathalie HARY	contrôleur	10 000€	10 000€
Alexandre DEMANGEL	contrôleur	10 000€	10 000€
Thierry ANDRIAMANENTEN A	contrôleur	10 000€	10 000€
Françoise ALIDOR	contrôleur	10 000€	10 000€
Isabelle RIVIERE	contrôleur	10 000€	10 000€
Samuel HIRSCH	contrôleur	10 000€	10 000€
Edith MATON	contrôleur	10 000€	10 000€
Nathalie SEGAS	contrôleur	10 000€	10 000€
Geneviève CLERMONT	contrôleur	10 000€	10 000€

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Laurence ROZENBAUM	contrôleur	10 000€
Nathalie HARY	contrôleur	10 000€
Alexandre DEMANGEL	contrôleur	10 000€
Thierry ANDRIAMANENTEN A	contrôleur	10 000€
Françoise ALIDOR	contrôleur	10 000€
Isabelle RIVIÈRE	contrôleur	10 000€
Samuel HIRSCH	contrôleur	10 000€
Edith MATON	contrôleur	10 000€
Nathalie SEGAS	contrôleur	10 000€
Geneviève CLERMONT	contrôleur	10 000€

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1er Octobre 2013

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 13 MIASON BLANCHE.

François LUTTMANN





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013291-0013

**signé par
Autres signataires**

le 18 Octobre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Anne BARRIERE, Catherine VILLY, Elisabeth ROSSIGNOL, Arlette SAPIELAK, Louis MARTIN, Danièle WALLIANG



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
Pôle de Fiscalité Immobilière du 14^e Arrondissement, 29 Rue du Moulin Vert 75014 Paris

Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du pôle de fiscalité immobilière du 14^e Arrondissement

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R^e 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

En matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Barriere Anne	Villy Catherine	
---------------	-----------------	--

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

	Sapiekak Arlette	
Rosignol Elisabeth	Martin Louis	Wallang Danièle

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0 G du code général des impôts, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Barriere Anne « en l'absence du Chef de Service »

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris ..., le 18/10/2013

Le responsable du pôle de fiscalité immobilière

Du 14° Arrondissement, Didier Lacaze, Inspecteur Divisionnaire,

Didier LACAZE
Inspecteur Divisionnaire